



Aix en Provence

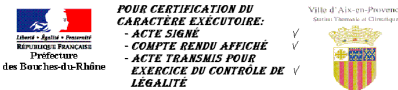
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-477

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55303-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ROUTE DES PINCHINATS - DOMAINE DU LONGUET - CESSION A LA SACOGIVA - PROLONGATION DE DELAI

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DES PINCHINATS - DOMAINE DU LONGUET - CESSION A LA SACOGIVA
- PROLONGATION DE DELAI- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal par délibération n° 2009.1317 du 9 décembre 2009 a décidé la cession à la SACOGIVA, Route des Pinchinats, des parcelles cadastrées section EA n° 457 à 464 pour une surface globale de 5440 m².

Le prix de cession était fixé à 1 400 000 €.

L'acte de vente correspondant a été signé le 27 janvier 2010. Cet acte comprenait une condition résolutoire prévoyant l'annulation de la vente en cas de non obtention du permis de construire, purgé de tout recours, avant le 18 décembre 2012.

Le 18 décembre 2012 l'acte de prorogation de cette clause résolutoire a été signé, prolongeant la clause jusqu'au 18 décembre 2014.

Suite à des études hydrauliques complémentaires, il s'avère que l'aménagement de ce terrain est conditionné, comme pour les parcelles situées de l'autre côté de la RD 96 cadastrées section DR n°255 et DR n°302 à en cours d'acquisition par la Société PRAXIS IMMOBILIER, par la mise en œuvre de travaux par la Ville qui ne permettent pas de délivrer de permis de construire dans l'immédiat.

Les travaux d'aménagement n'ont pas encore pu être réalisés à ce jour.

C'est pourquoi, la SACOGIVA par courrier en date du 13 octobre 2014 a fait savoir qu'elle était disposée à reporter cette condition résolutoire jusqu'au 18 décembre 2016.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SACOGIVA.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues de bien vouloir :

– **ACCEPTER** le report de la condition résolutoire jusqu'au 18 décembre 2016 dans l'acte de vente des parcelles cadastrées section EA n°457 à 464, propriété de la Ville d'Aix-en-Provence à la SACOGIVA.

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

DL.2014-477 - ROUTE DES PINCHINATS - DOMAINE DU LONGUET - CESSION A LA SACOGIVA - PROLONGATION DE DELAI-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)